

# COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

## 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,  
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,  
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Madame Michèle KANNENGIESER au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2015

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2015.

## 3. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances réunie le 25 mars 2015,  
et après avoir délibéré,

- approuve avec 21 voix pour et 8 voix contre, les dépenses et recettes par chapitre, tels que présentés dans les tableaux ci-après :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011 – charges à caractère général	1 236 200.00
012 – charges de personnel	1 609 800.00
014 – atténuation de produits	141 000.00
022 – dépenses imprévues	10 000.00
023 – virement à la section d'investissement	767 881.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000.00
65 – autres charges de gestion courante	1 099 000.00
66 – charges financières	62 000.00
67 – charges exceptionnelles	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 072 881.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002 – excédent antérieur reporté	50 000.00
013 – atténuations des charges	73 700.00
042 – opérations d'ordre de transfert	200.00
70 – produits des services	270 000.00
73 – impôts et taxes	3 708 962.00
74 – dotations et participations	811 619.00
75 – autres produits de gestion courante	108 000.00
77 – produits exceptionnels	50 400.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 072 881.00</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>reports</b>	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>total</b>
040 – opérations d'ordre de transfert		200.00	200.00
16 – emprunts et cautionnement	30.00	209 150.00	209 180.00
20 – immobilisations incorporelles	79 200.00	80 000.00	159 200.00
204- subventions d'équipement		5 000.00	5 000.00
21 – immobilisations corporelles	95 163.50	3 296 125.00	3 391 288.50
23 – immobilisations en cours	136 849.14	280 000.00	416 849.14
27 – opérations d'investissement sous mandat		2 600.00	2 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>311 242.64</b>	<b>3 873 075.00</b>	<b>4 184 317.64</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
001 – excédent d'investissement reporté		1 570 323.65	1 570 323.65
021 – virement section de fonctionnement		767 881.00	767 881.00
040 – opérations de transfert entre sections		146 000.00	146 000.00
1068 – affectation		1 907 631.76	1 907 631.76
102 – dotations, fonds divers		289 000.00	289 000.00
13 – subventions d'investissement	19 670.00	0	19 670.00
27 – autres immobilisations financières		2 600.00	2 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>19 670.00</b>	<b>4 683 436.41</b>	<b>4 703 106.41</b>

#### 4. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- approuve avec 21 voix pour, 2 voix contre et 6 abstention, le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2015, comme indiqué ci-après :
  - 16,40 % (taux identique à 2013 et 2014) pour la taxe d'habitation,
  - 14,99 % (taux identique à 2013 et 2014) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 57,91 % (taux identique à 2013 et 2014) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### 5. REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT MAIRIE-BIBLIOTHEQUE 2015

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la révision de l'Autorisation de Programme, telle que présentée ci-après :

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT AP en € TTC		REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT en euros TTC						
	INITIAL	REVISE	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	CP 2015	
MAIRIE BIBLIOTHEQUE	3 724 000	4 442 888.94	57 241.80	213 500.09	2 095 388.43	1 337 042.05	487 267.46	Reports 2014: 122 449.14 + CP 2015 : 130 000.00	
			TOTAL REALISE : 4 190 439.83						

#### 6. SUBVENTION A L'AGES ET A LA FDMJC

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention aux organismes suivants, pour l'année 2015, pour un montant maximum de :
  - 560 000 € pour l'Association de Gestion des Equipements Sociaux, gestionnaire de nos structures petite enfance et enfance,
  - 235 000 € pour la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture qui a en charge les activités jeunes et les NAP.

## **7. AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2015 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- autorise à l'unanimité, le Maire :
  - à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2015,
  - et à signer les marchés correspondants.

## **8. AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2015, auprès des organismes concernés.

## **9. AUTORISATION POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- autorise à l'unanimité, le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2015.

## **10. EUROMETROPOLE / CONVENTION DE COOPERATION AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE VIABILITE HIVERNALE**

Le Conseil Municipal,  
considérant les dispositions de l'article L5215-27 1<sup>er</sup> alinéa du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
considérant la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la convention de coopération dans le cadre des opérations de viabilité hivernale entre Strasbourg Eurométropole et la Commune de La Wantzenau,
- prend acte qu'un courrier indiquant nos spécificités communales accompagnera la convention,
- et autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention et tous autres documents correspondants.

## **11. ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE 24 RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le Conseil Municipal,  
sur avis du service des Domaines du 17 février 2015,  
après avoir délibéré,

- valide à l'unanimité, l'acquisition du bien immobilier situé 24 rue du Général de Gaulle à La Wantzenau pour un montant de 767 000 €, hors frais de Notaire.
- et autorise le Maire à lancer la consultation relative au choix du bailleur social pour ce projet de réhabilitation et de construction neuve.

## **12. CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3 qui impose à toute commune de 5000 habitants et plus la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de désigner, outre le Maire, président de droit, les membres suivants, élus du Conseil Municipal, pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et cela pour la durée restante du mandat :
  - M. Camille MEYER
  - Mme Christiane HEINTZ
  - M. Martial SCHILLINGER.

### **13. NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX CONTRIBUTEURS ASSOCIATIFS**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement des subventions complémentaires suivantes aux quatre associations locales ayant participé aux Nouvelles Activités Péri-éducatives, lors des cycles 3 et 4 de l'année scolaire 2014-2015 (de janvier à avril 2015), dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Associations	3 <sup>ème</sup> cycle (du 5 janvier au 20 février)		4 <sup>ème</sup> cycle (du 9 mars au 24 avril)		Total à verser en €
	Heures effectuées	Subvention	Heures effectuées	Subvention	
Basket	16,25	325	8,75	175	500
Société de Gymnastique de La Wantzenau - section baby gym	21	420	19	380	800
Football Club La Wantzenau	15,75	315	22	440	755
Katäne Gaming Club			6	120	120
Total	53	1 060	55,75	1 115	2 175

### **14. NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES / CONVENTION DE PASSAGE AVEC LE COLLEGE ANDRE MALRAUX**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention de passage pour les élèves inscrits aux Nouvelles Activités Péri-éducatives durant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 avec le collège André Malraux de La Wantzenau et tout document correspondant.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de quatorze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE (partie au point 12 avant la délibération – Acquisition amiable d'un bien immobilier situé 24 rue du Général de Gaulle)

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Albert KUNKLER

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER (arrive au point 3 – rapports des commissions)

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Christophe STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

**Absents, excusés :**

Mme Anne-Claire GUISARD avec procuration à Mme Myriam STENGER

Mme Pia KIEFFER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Lise-Marie SEYS avec procuration à Mme Agnès MACHWATE

M. Stéphane STROH avec procuration à Mme Christiane HEINTZ